

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, Maire, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Étaient présents : Christian MESNIER, Gilles FAIVRE, Sylvie PERRIN, Thierry GUINET, Didier BAILLY, Mélanie GREVET, Vincent GUINET, Juliette PERREY, Marie-Jeanne PRILLARD, Geoffrey COSTE, Claudine GUINET.

Secrétaire de séance : Sylvie PERRIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Convention pour donner mandat à l'ONF pour la facturation via chorus pro
3. Site internet
4. Retour sur la visite de la DDT pour le contrôle de l'accessibilité
5. Groupement de commande pour les travaux d'assainissement collectif et AEP
6. Questions diverses (dépôts sauvages et panneaux)

1/Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le conseil municipal décide d'approuver le compte rendu de la séance du 5 juin 2026.

2/ Convention pour donner mandat à l'ONF pour la facturation via chorus pro

L'ONF facture les ventes de bois pour le compte de la commune depuis plusieurs années. Cependant, au 1^{er} septembre, la facture électronique devient obligatoire et pour pouvoir passer par chorus, l'ONF doit obtenir l'accord de la commune de Chouzelot. L'ONF propose donc à la commune de signer une convention de mandat lui permettant de facturer au nom de la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de donner mandat à l'ONF et autorise le maire à signer la convention préparée par l'ONF.

3/ Site internet

Monsieur Thibaut LAB, autoentrepreneur à Chouzelot dans le domaine informatique a proposé gracieusement ses services à la commune de Chouzelot pour moderniser et mettre à jour la configuration du site internet. Le conseil municipal autorise Mr LAB à mettre à jour le site internet de la commune et réfléchit à une future collaboration pour le dépannage informatique de la mairie.

4/ Retour sur la visite de la DDT pour le contrôle de l'accessibilité

La DDT a effectué le 25 juin 2026 un contrôle portant sur l'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs éléments non conformes ont été relevés et doivent être corrigés par la commune. Selon la personne présente sur place, si la commune ne se met pas en conformité rapidement, elle court le risque d'une amende.

Un rapport va être rédigé par les services de la DDT. Ce rapport sera analysé lors du prochain conseil municipal. Si la commune n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés (techniquement ou financièrement), il faudra demander une dérogation à la DDT et énoncer les raisons qui motivent cette demande de dérogation.

5/Adhésion au groupement de commande coordonné par la CC Loue Lison pour les travaux d'assainissement collectif et d'eau potable

Dans le cadre des futurs travaux d'assainissement collectif et d'eau potable que la commune devra mener conjointement avec la CCLL, et dans un souci de simplification administrative, d'économie financière et de coordination des travaux, la CCLL souhaite signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la commune de Chouzelot.

Cette convention précise les collectivités membres du groupement de commande (la CCLL sera coordonnatrice du groupement de commande), la nature des travaux. Elle précise également que trois conseillers municipaux feront partie de la commission d'attribution du groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la mise en place d'un assainissement collectif et le renouvellement du réseau AEP,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la communauté de communes Loue Lison coordonnateur du groupement,
- de désigner pour représenter la Commune de CHOUZELOT à la commission d'attribution du groupement de commande : M. Christian MESNIER et M. Vincent GUINET, membres titulaires ainsi que M. Gilles FAIVRE, membre suppléant.

6/Questions diverses

- Suite aux dépôts sauvages au bord de la Loue, des panneaux interdisant les dépôts seront fixés à proximité du bord de la Loue.
- Deux courriers ont été reçus pour alerter la commune sur le mauvais état du chemin des Chocheux. La commune interviendra prochainement pour remettre en état le chemin.
- Des flyers pour présenter les services proposés par la médiathèque de Quingey doivent être distribués dans les boîtes aux lettres. Une distribution sera faite par Christian, Geoffrey, Marie-Jeanne et Juliette.
- Affouage : la parcelle 4 ne sera pas proposée à l'affouage, la commune confiera sa gestion à l'ONF.
- Réunion sécurisation voirie avec le département et un riverain de la route de Byans : suite à un accident au croisement de la route de Byans et de la rue de Busy, un habitant souhaite qu'une sécurisation de cette intersection soit entreprise par la commune. Une réflexion est en cours, des tests seront réalisés prochainement.
- La tradition chouzeloise du 14 juillet qui consiste à inviter les habitants à partager un moment convivial souhaite être maintenue. Des invitations seront envoyées par mail.

Fin de la séance à 22h00

Prochain conseil le mercredi 2 septembre 2026

Liste des délibérations prises lors de la séance du 1^{er} juillet 2026 :

2026-30	Convention de mandat avec l'ONF
2026-31	Adhésion au groupement de commande coordonné par la CCLL pour les travaux d'assainissement collectif et d'eau potable

Christian MESNIER, Maire

Sylvie PERRIN, secrétaire de séance



Mairie de
Chouzelot

